

BALISES RÉGIONALES DE SUBVENTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - VOLET DÉTERMINANTS

Mesure 13.1 personnes à faible revenu, PAGIEPS 2018-2023

Version préliminaire 2 mai 2019

MISE EN CONTEXTE

Ce document vient préciser les balises relatives à l'enveloppe budgétaire provenant de la mesure 13.1 - Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu, du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (PAGIEPS) (MTESS, 2017).

Les balises sont en cohérence avec celles du *Cadre régional d'allocation budgétaire en sécurité alimentaire - volet projets* (2017-2020) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière (2018). Toutefois, certaines précisions importantes sont ajoutées.

OBJECTIF DE L'ALLOCATION

La mesure 13.1 découle de la mesure 13 qui est de **favoriser l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu.**

Plus spécifiquement, l'allocation a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire de **personnes vulnérables par rapport à l'alimentation, notamment la population à faible revenu**, par le soutien d'actions structurantes et d'organismes les rejoignant. Les actions soutenues devront agir sur les **déterminants collectifs** (sociaux, économiques et physiques) de la sécurité alimentaire, soit :

- **L'accès économique et physique** aux aliments sains;
- Le **système alimentaire sain, durable et équitable**;
- Les **conditions de vie ayant un impact sur le pouvoir d'achat des personnes ou des ménages en situation de vulnérabilité** (coûts de logement et de transport, revenu disponible).

Les connaissances et les compétences alimentaires font partie des divers déterminants de la sécurité alimentaire. Cependant, les impacts populationnels sont plus limités. De plus, la mesure 13.1 vise spécifiquement à « **améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu** ». Plusieurs actions, notamment en santé publique, visent déjà l'amélioration des connaissances et des compétences alimentaires de la population. (Voir le *Cadre régional d'allocation budgétaire en sécurité alimentaire - volet projets* (2017-2020) du CISSS de Lanaudière (2018).)

POPULATION CIBLÉE

- Personnes ou ménages en situation de vulnérabilité par rapport à leur alimentation, notamment les personnes **à faible revenu**
- Population résidant dans des communautés défavorisées et mal desservies en matière d'accès physique et économique aux aliments
- Communautés autochtones (en respect des compétences du Québec) et Autochtones hors communauté, dont ceux vivant en milieu urbain

Les personnes à faible revenu correspondent à la population ciblée, mais des actions universelles (visant la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population) adaptées à la réalité des personnes vulnérables par rapport à l'alimentation peuvent aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif visé. La perspective d'une plus grande équité en santé requiert, entre autres, de modifier les façons de faire pour tenir compte des réalités des personnes plus vulnérables et d'adapter nos interventions à leurs contextes de vie.

DÉFINITIONS ET CONCEPTS

Voir le *Cadre régional d'allocation budgétaire en sécurité alimentaire - volet projets* (2017-2020) pour :

- Insécurité alimentaire;
- Sécurité alimentaire;
- Système alimentaire durable;
- Système alimentaire sain;
- Impact populationnel des interventions.

Déterminants

Les déterminants de la sécurité alimentaire sont les facteurs de risque ou de protection qui influencent la sécurité alimentaire. Ils peuvent être de niveau individuel (son emploi, sa scolarité, son revenu, ses compétences culinaires, le nombre d'enfants, etc.) ou collectif.

Les balises ministérielles reliées à cette mesure visent en priorité à travailler sur les **déterminants collectifs ou environnementaux** de la sécurité alimentaire qui sont principalement :

- L'accès physique et économique aux aliments nutritifs;
- Le système alimentaire sain, durable et équitable;
- Les conditions de vie qui favorisent la sécurité alimentaire.

EXEMPLES D' ACTIONS

Quelques exemples d'initiatives ou de projets admissibles

Projets favorisant l'accès physique et économique aux aliments sains et nutritifs

- Initiatives visant à améliorer l'offre alimentaire dans les commerces de proximité (ex. dépanneurs, pharmacies)
- Initiatives réduisant le gaspillage (récupération et transformation des surplus, vente d'aliments « moches », etc.)
- Initiatives visant l'amélioration de l'offre alimentaire en contexte d'aide alimentaire
- Initiatives visant à implanter un supermarché, une épicerie, une fruiterie ou un marché public dans un secteur mal desservi
- Épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, épicerie économique dans les habitations subventionnées
- Agriculture de proximité : jardin collectif ou communautaire, jardin de production, aménagements comestibles
- Groupe d'achats
- Alimentation institutionnelle responsable en milieu défavorisé : repas subventionnés dans les écoles, etc.
- Transport, accès aux lieux d'approvisionnement, livraison des achats alimentaires
- Etc.

Projets favorisant le système alimentaire sain, durable et équitable

- Politique bioalimentaire locale ou régionale
- Actions agissant sur l'ensemble des composantes du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, gestion et valorisation des déchets)
- Élaboration d'une vision, d'orientations et d'un plan d'action en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire sain, durable et équitable (ex. politique « Village nourricier »)
- Adaptation de la réglementation et des outils de planification afin de favoriser l'accès aux aliments sains dans les secteurs en situation de vulnérabilité et sur l'ensemble de la municipalité ou du territoire de MRC, notamment au sein du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme, dans les politiques municipales, etc.)
- Etc.

Projets agissant sur les conditions de vie

- Soutien à l'employabilité au sein d'initiatives en sécurité alimentaire (ex. : création de plateaux de travail au sein de projets en sécurité alimentaire tels que la transformation alimentaire, le jardinage, etc.)
- Charte d'engagement pour le revenu viable dans un territoire
- Accès abordable à l'habitation et au transport
- Réussite éducative
- Etc.

LE BUDGET

Dans le cadre de cette mesure, le CISSS de Lanaudière dispose, pour les années 2018-2023, d'un montant global annuel de 193 800 \$ pour agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire. De cette somme, un montant de 58 140 \$ est réservé annuellement pour soutenir des actions à portée régionale et est dédié à la concertation régionale en sécurité alimentaire. Pour l'année 2019-2020, la somme disponible maximale est de 45 220 \$ pour chaque territoire de MRC de la région. Pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, cette somme sera de 22 610 \$ annuellement pour chaque territoire de MRC de la région.

Niveau	Répartition des crédits
Régional : pour des actions issues de la concertation régionale	30 %
Local (par territoire de MRC) : pour des projets concertés	70 %

MODALITÉS D'ALLOCATION

- Le financement est octroyé annuellement, et ce, sous réserve de l'approbation des crédits et de leur réception par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Les projets présentés doivent être planifiés sur une période d'au moins une année jusqu'à un maximum de quatre ans. Pour les projets de plus d'une année, l'octroi du financement aux années subséquentes est renouvelé sous réserve de la remise et de l'approbation d'un bilan annuel des activités et financier (annexe 2) démontrant l'atteinte des objectifs prévus pour l'année écoulée et du respect des critères d'allocation budgétaire.

Organismes admissibles

Divers acteurs peuvent déposer un projet dans le cadre de la mesure 13.1 :

- Organismes à but non lucratif (OBNL);
- Organismes communautaires;
- Coopératives considérées comme OBNL par Revenu Québec;
- Entreprises d'économie sociale;
- Organismes autochtones admissibles pour un financement provincial;
- Concertations locales;
- Initiatives citoyennes qui répondent aux objectifs de la mesure par l'entremise d'un fiduciaire admissible;
- Organismes publics et parapublics (ex. : établissements de santé et de services sociaux, écoles et commissions scolaires, services de garde éducatifs à l'enfance, organismes municipaux et MRC, etc.).

Il n'est pas obligatoire qu'un organisme admissible soit financé ou reconnu par le *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC), ni d'avoir comme mission de base la sécurité alimentaire. Par contre, il est obligatoire que le financement provenant de la mesure 13.1 serve directement à l'atteinte de son objectif et respecte les présentes balises.

Cependant, un organisme avec ou sans charte ou une structure de concertation locale, reconnu ou non par le CISSS de Lanaudière, pourrait obtenir une subvention **par l'intermédiaire d'un organisme communautaire légalement constitué et reconnu par le CISSS de Lanaudière qui serait partenaire du projet**. Ce dernier devient le promoteur du projet et il doit obligatoirement être membre de cette concertation.

Tous les promoteurs doivent avoir établi un partenariat avec des organismes de la communauté et être appuyés par ceux-ci.

Conditions d'admissibilité des projets

Le projet doit :

1. Porter sur un ou plusieurs déterminants collectifs de la sécurité alimentaire :
 - a. L'accès économique et physique aux aliments sains;
 - b. Le système alimentaire sain, durable et équitable;
 - c. Les conditions de vie ayant un impact sur le pouvoir d'achat des personnes ou des ménages en situation de vulnérabilité (coûts de logement et de transport, revenu disponible);
2. Être en concertation avec d'autres partenaires du milieu et s'appuyer sur des pratiques reconnues efficaces et prometteuses;
3. Se baser sur les besoins et les pistes de solutions issus des communautés visées;
4. Rejoindre directement ou indirectement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et idéalement les impliquer à au moins une des étapes du projet.

Les frais admissibles

Les frais admissibles sont conformes aux normes et aux pratiques de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux et aux balises imposées par le cadre de référence national de ce programme de subvention. Ils concernent :

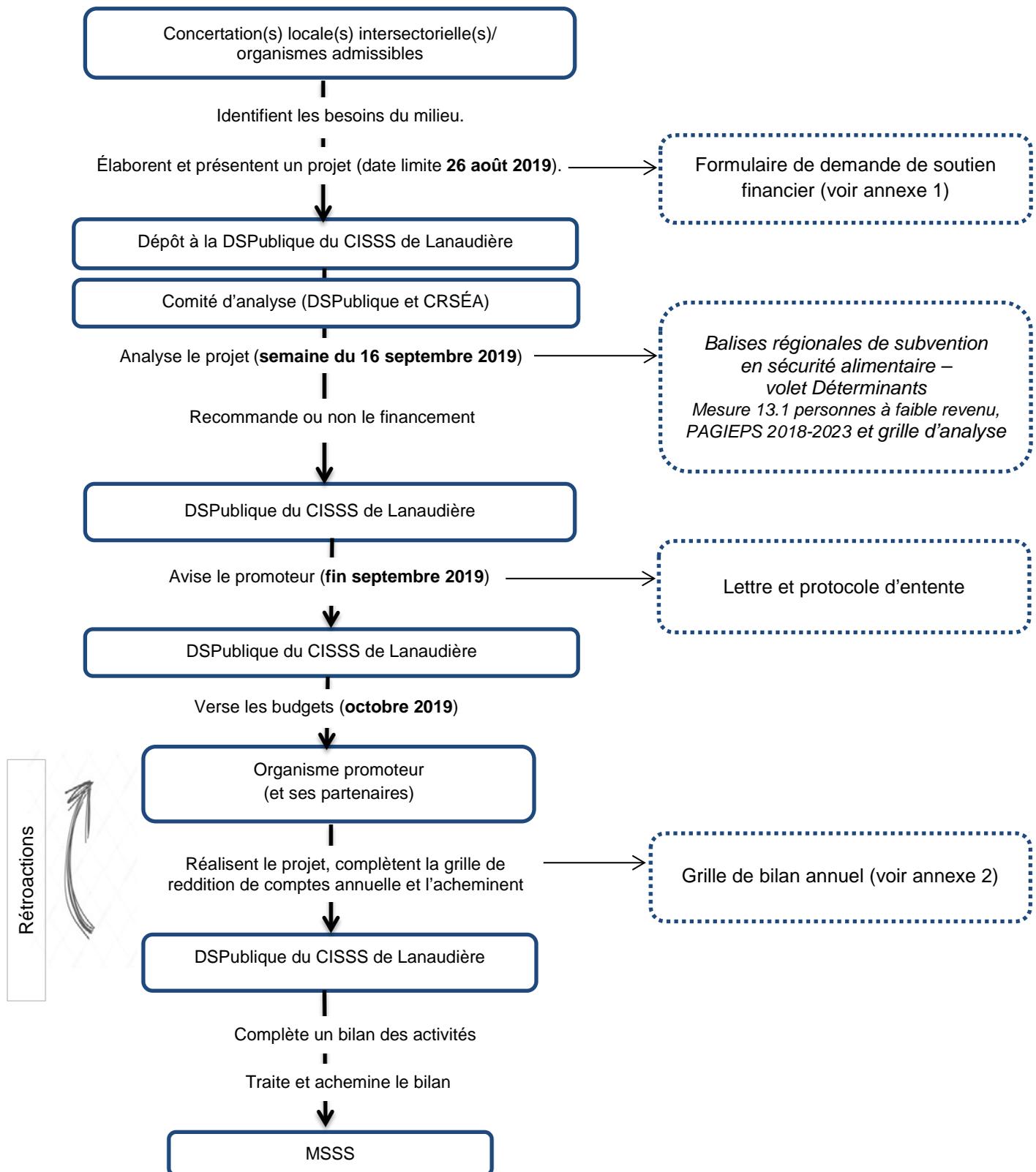
- Les salaires, les avantages sociaux et la part de l'employeur;
- Les frais de déplacement;
- Les frais d'administration (maximum 5 % de la subvention) ex. : dépenses liées à l'administration du projet (recherche et supervision de personnel, production de bilans, etc.);
- Les fournitures de bureau;
- Les autres dépenses favorisant la participation des populations visées par le projet (transport, halte-garderie, etc.);
- Les dépenses liées à la diffusion des résultats, s'il y a lieu;
- Dans certains cas, les équipements liés aux activités relatives à la sécurité alimentaire (dans la mesure où il est démontré le caractère essentiel de cet équipement pour la réalisation du projet en conformité avec l'esprit du programme).

Les frais non admissibles

Les éléments suivants sont non admissibles :

- Le loyer;
- Les dépenses d'immobilisation;
- L'acquisition d'équipement (en règle générale);
- Le financement de base d'une concertation;
- Le soutien à la mission de base des organismes communautaires.

Processus d'allocation



Comment faire une demande de financement?

Pour faire une demande de financement, il faut compléter le formulaire de demande (annexe 1) qu'on peut obtenir en communiquant avec Lucie Bradner, agente administrative à la Direction de santé publique, par téléphone (450 759-6660 ou sans frais au 1 855 759-6660, poste 4216) ou par courriel (lucie.bradner.csssl@ssss.gouv.qc.ca).

Quelle est la date limite pour présenter un projet ?

Les demandes doivent être acheminées d'ici le **26 août 2019**.

À qui vous adresser pour plus d'informations?

Communiquer avec madame Dominique Corbeil, agente de planification, de programmation et de recherche, par téléphone (450 759-6660 ou sans frais au 1 855 759-6660, poste 4405) ou par courriel (dominique.corbeil@ssss.gouv.qc.ca).

Où faire parvenir votre demande?

Votre formulaire complété doit être envoyé par courriel, à madame Dominique Corbeil, à l'adresse suivante : dominique.corbeil@ssss.gouv.qc.ca.

Annexe 1

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - VOLET DÉTERMINANTS Mesure 13.1, PAGIEPS 2018-2023

Veillez noter que :

- Le formulaire doit être complété directement à l'ordinateur.
- Seul le contenu de ce formulaire sera considéré dans l'analyse de votre projet.
- Votre demande doit être reçue **au plus tard le 26 août 2019 à 16 h 30**, par courrier électronique. **Veillez l'acheminer à :**

Dominique Corbeil

Agente de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Courriel : dominique.corbeil@ssss.gouv.qc.ca
Téléphone : 450 759-6660, poste 4405

Type de projets admissibles

Projets planifiés et concertés, en se basant sur les besoins de la communauté et visant l'amélioration des milieux et des conditions de vie de la communauté, plutôt que d'être uniquement centrés sur les individus. Les projets doivent rejoindre directement ou indirectement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Cochez X

- L'accès économique et physique aux aliments sains (excluant l'aide alimentaire et le développement de connaissances)
- Le système alimentaire sain, durable et équitable
- Les conditions de vie (coûts de logement et de transport, revenu disponible)

Cochez X

- Nouveau projet
- Bonification d'un projet existant

TITRE DU PROJET :

ORGANISMES PARTENAIRES DU PROJET

Organisme promoteur (Organisme communautaire légalement constitué et reconnu par le CISSS de Lanaudière)

Nom de l'organisme promoteur :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Organisme partenaire (Organisme qui, de concert avec l'organisme PROMOTEUR précédemment identifié, contribuera à la planification et à la réalisation du projet). S'il y a plus d'un organisme partenaire, S.V.P. inscrire toutes les informations les concernant dans Autre(s) organismes(s) partenaire(s) ci-après)

Nom de l'organisme :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Autre(s) organisme(s) partenaire(s) (S.V.P., inscrire toutes les informations les concernant)

Nom de l'organisme :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

VISION

Quel est le but ou l'objectif général du projet?

(Vision de ce que votre projet pourrait produire)

FINANCEMENT

Montant du financement demandé pour l'année 2019-2020 (maximum 45 220 \$) :	\$
Montant du financement demandé pour l'année 2020-2021 (au besoin, maximum 22 610 \$) :	\$
Montant du financement demandé pour l'année 2021-2022 (au besoin, maximum 22 610 \$) :	\$
Montant du financement demandé pour l'année 2022-2023 (au besoin, maximum 22 610 \$) :	\$

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES DU PROJET

Présentation de l'organisme promoteur (Description de la mission, des activités générales habituelles et des activités en sécurité alimentaire de l'organisme, etc.)

Présentation de l'organisme partenaire (Description de la mission, des activités générales habituelles et des activités en sécurité alimentaire de l'organisme, etc.)

Présentation des autres organismes partenaires, s'il y a lieu (Description de la mission, des activités générales habituelles et des activités en sécurité alimentaire des organismes partenaires)

Décrivez comment votre projet s'inscrit en partenariat avec des organismes de différents secteurs (communautaires ou autres).

Décrivez comment votre projet s'inscrit en complémentarité avec d'autres actions des organismes de différents secteurs (communautaires ou autres).

Votre projet est-il issu d'une table de concertation locale en sécurité alimentaire ou d'une autre table de concertation préoccupée par la sécurité alimentaire?

OUI **NON**

Si oui, décrivez comment votre projet s'inscrit dans le plan d'action de cette table de concertation.

IDENTIFICATION DES BESOINS

Quels sont les besoins de la clientèle ou de la communauté ciblée auxquels votre projet répond? Comment ont-ils été identifiés?

Quelle est la cible de votre projet?

Quel est le territoire visé par le projet?

- Municipalité :
- Regroupement de municipalités ou municipalité régionale de comté (MRC) :
- Regroupement de municipalités régionales de comté (MRC) :

Qui est visé? [Précisez le nombre approximatif]

- Organismes. Combien et lesquels :
- Clientèle. Laquelle (précisez le sexe et le groupe d'âge) :

Précisez toute autre caractéristique que vous jugez pertinente :

Décrivez comment votre projet impliquera les personnes vulnérables par rapport à l'alimentation, dont celles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

PLANIFICATION FINANCIÈRE DU PROJET				
(Dépenses admissibles et revenus prévus en fonction des principaux postes budgétaires)				
Postes budgétaires				
DÉPENSES ADMISSIBLES PRÉVUES Les dépenses admissibles sont des coûts directement liés aux activités budgétaires des projets approuvés, notamment les frais afférents au personnel, aux déplacements et à l'hébergement, au matériel et fournitures, à l'équipement, à la mesure du rendement et à l'évaluation. *Préciser, au besoin, pour chaque poste budgétaire	An 1	An 2 (au besoin)	An 3 (au besoin)	An 4 (au besoin)
Salaires				
Avantages sociaux et part de l'employeur (maximum 20 %)				
Frais de déplacement (et hébergement)				
Matériel et fournitures Ex. : fournitures de bureau, impression, aliments, bons de dépannage alimentaire, etc.				
Dépenses favorisant la participation des populations visées Ex. : collations, transport				
Équipements liés aux activités relatives à la sécurité alimentaire (au plus, 10 % du budget) (Démontrer que l'acquisition de ces équipements est essentielle)				
Mesure du rendement/Évaluation Ex. : frais pour l'évaluation, la collecte et l'analyse des données réalisées				
Total des dépenses :				
REVENUS PRÉVUS *Préciser, au besoin, pour chaque poste budgétaire	An 1	An 2 (au besoin)	An 3 (au besoin)	An 3 (au besoin)
Autres sources de financement pour ce projet? Si oui, préciser.				
Revenus générés par ce projet (s'il y a lieu)				
Allocation demandée dans le cadre de ce programme				
Total des revenus :				
GRAND TOTAL :				

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Personnel : prestations statutaires et prestations prolongées dépassant le plafond de 20 % non incluses dans le groupe de régimes d'avantages sociaux (régimes dentaires, médicaux, prestations de retraite, REER) en application d'un contrat de travail ou l'équivalent, rémunération au rendement (prime), indemnité de départ, congé de maternité, etc.

Matériel : frais de location pour l'utilisation d'équipement appartenant au bénéficiaire (ex. ordinateurs).

Location : coûts de location pour une propriété/un espace appartenant au bénéficiaire de l'allocation.

Autres : coût d'immobilisation (ex. achats de terrains, d'immeubles ou de véhicules), frais généraux/frais administratifs exprimés en pourcentage du soutien opérationnel continu d'un organisme, coûts des activités en cours pour l'organisme, etc.

Annexe 2 – Grille de bilan annuel (document à venir)